

Profil de poste / Recrutement

Agent(e) de Surveillance des Voies Publiques

CATEGORIE	C
FILIERE	Technique
CADRE D'EMPLOIS	Adjoint Technique
POSTE A POURVOIR	Agent de surveillance des voies publiques
DIRECTION	Tranquillité Publique
Réf organigramme	Police Municipale
AFFECTATION	Locaux Police Municipale

Au sein du « Pôle Tranquillité Publique », sous la responsabilité de l'encadrant des ASVP et du Chef de la Police Municipale, l'agent de surveillance des voies publiques est intégré au sein du service composé d'une quarantaine de Policiers Municipaux dont 2 cavaliers et d'une dizaine d'ASVP. La police municipale fonctionne 7j/7 et 22h00/24h00.

Matériel :

- Pve Smart phone
- Radio portative individuelle
- 2 VTT
- 4 Scooter 50CM3
- 1 véhicule léger

En lien permanent avec les agents de Police Municipale et les opérateurs de vidéo protection du CSU (420 caméras), vous assurez une relation de proximité avec la population en exerçant principalement des missions de surveillance des voies publiques.

Missions et activités principales

- Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement et principalement sur les zones bleues,
- Constater des infractions au code de la Santé Publique (propreté des voies publiques),
- Assurer la régulation de la circulation lors des entrées et sorties des groupes scolaires,
- Assurer l'accueil physique et téléphonique du poste de Police municipale,
- Assurer des tâches administratives liées au poste d'accueil (Objets trouvés, dossiers fourrières...)
- Assurer la circulation et le stationnement lors de manifestations sportives, culturelles ou commémoratives,
- Rendre compte des dysfonctionnements repérés ou traités,
- Surveiller via des patrouilles (pédestre, véhiculé) la zone de loisirs du Fort pendant la période estivale,
- Accueil physique et téléphonique des usagers,

Compétences requises / Profil recherché

- Connaissances des Pouvoirs de police du Maire et attributions des administrations, du Code de la route, du code des assurances, et du Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur les articles relevant de sa compétence,
- Maîtrise de la réglementation sur le stationnement et son application dans le respect du principe d'égalité des citoyens,
- Goût pour le travail en extérieur,
- Sens relationnel développé, diplomatie, souplesse, respect des personnes,
- Savoir repérer, désamorcer et calmer les situations conflictuelles,
- Adaptabilité aux usagers et aux situations,
- Maîtrise des suites bureautiques usuelles (dont Word, Excel, Outlook),
- Rigueur et discrétion, respect de la déontologie et sens du service public,
- Permis B souhaité, conduite de 2 roues souhaitée (motorisé ou non),

Relations Fonctionnelles

√ Services Publics et partenaires institutionnels

Pour mémoire : poste soumis à l'agrément par le procureur de la République, puis assermentation par le tribunal de police. L'agrément a pour objet de vérifier que l'intéressé présente les garanties d'honorabilité requises pour occuper un tel emploi.

HORAIRE DE TRAVAIL	36 heures 30 hebdomadaires, du lundi au vendredi Planning de travail sur 4 jours, amplitude maximale journalière de 8h00 à 18h00 Travail occasionnel les week-ends, notamment lors des manifestations et événements sur la commune (nécessaire disponibilité)
REMUNERATION	Traitement indiciaire + Régime indemnitaire + Prime de fin d'année Participation employeur mutuelle, prévoyance salaire (contrats labellisés) et transports en commun
DONT NBI	Au titre fonction d'accueil 15 points Quartier Prioritaire.

**Veillez adresser votre dossier de candidature
(lettre de motivation + curriculum vitae)**

Sous la référence T6D12 jusqu'au 28 février 2025

Merci de privilégier les candidatures par voie dématérialisée (par mail à rh.recrutement@mairie-saint-priest.fr)

La commission de recrutement aura lieu 14 mars 2025